

## Mémoire présenté au Gouvernement du Québec

### POUR LA PÉRENNITÉ DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES

**Novembre 2025**

Présenté par :

**La Société de sauvetage, Québec**

Organisme mandaté pour la formation, la certification et la promotion de la sécurité aquatique au Québec depuis 1909.

SAUVETAGE SECOURISME NAUTISME ÉDUCATION NATATION

## 1. Introduction

Depuis plus d'un siècle, la Société de sauvetage du Québec contribue à la formation, à la certification et à la sécurité aquatique dans l'ensemble de la province. Cette mission fondamentale repose sur un réseau de plus de 1 445 lieux de baignade supervisés — piscines municipales, plages, parcs aquatiques, centres récréatifs — qui constituent un maillage essentiel à la vitalité sociale, sportive et communautaire du Québec.

En 2022, le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement majeur visant à lever un obstacle central : **le coût élevé des formations professionnelles**, pouvant atteindre jusqu'à **1 485 \$** par candidat (équivalent à environ **1 695 \$** en 2025, estimé des subventions). La mise en place du **Programme d'aide financière à la formation des surveillants-sauveteurs et moniteurs aquatiques** a eu pour effet immédiat de démocratiser l'accès à une profession historiquement stratégique, mais devenue fortement touchée par la pénurie de main-d'œuvre.

Trois ans après son implantation, l'étude socioéconomique réalisée par **le Groupe Mallette** confirme que ce programme a **structuré l'ensemble du secteur aquatique**. Les résultats montrent que la gratuité :

- a stimulé la formation d'un volume inédit de nouveaux travailleurs qualifiés ;
- a amélioré l'employabilité des jeunes et la stabilité des équipes ;
- a généré des retombées économiques supérieures aux investissements ;
- a préservé la qualité et la disponibilité des services aquatiques ;
- a soutenu directement les activités sportives, récréatives, éducatives et les saines habitudes de vie

Dans un contexte d'augmentation des investissements municipaux et gouvernementaux en infrastructures aquatiques, et alors que le Québec fait face à des enjeux de recrutement dans de nombreux secteurs liés aux services publics, **la pérennité de ce programme s'impose comme un levier d'intérêt national**.

Le présent mémoire s'appuie sur les résultats de l'étude Mallette (2025), sur les données recueillies par la Société de sauvetage du Québec et sur les consultations réalisées auprès des exploitants aquatiques. Il démontre que le **Programme doit être pérennisé**, non seulement pour répondre aux besoins actuels, mais pour soutenir l'avenir des services aquatiques et de la participation citoyenne.

## 2. Contexte général : un secteur vital sous pression

### 2.1. L'importance stratégique du secteur aquatique

Le secteur aquatique québécois joue un rôle unique et transversal : il contribue à la santé publique, à l'activité physique, à la sécurité des citoyens, à l'intégration sociale et à l'apprentissage des compétences de base en natation.

Chaque année :

- des centaines de milliers d'enfants suivent des cours de natation ;
- les municipalités accueillent des millions de baigneurs dans leurs installations ;
- des milliers d'emplois étudiants ou travailleurs soutiennent l'économie locale ;
- des activités sportives et communautaires dépendent d'un accès continu aux installations.

Le personnel aquatique représente donc **un pilier d'intérêt collectif** et non un simple service technique.

### 2.2. Une pénurie de main-d'œuvre aggravée avant 2022

Avant l'implantation du Programme, l'ensemble des exploitants rapportaient une dégradation accélérée de leur capacité à offrir des services aquatiques. Plusieurs éléments s'y conjuguèrent :

- un taux de roulement élevé ;
- un bassin de recrutement insuffisant ;
- l'attraction de secteurs concurrents mieux rémunérés ;
- la réouverture graduelle post-pandémie augmentant brutalement la demande ;
- la hausse du coût de la vie affectant la capacité des jeunes à absorber les frais de formation.

L'étude Mallette confirme que la barrière financière était **le principal frein** à l'entrée dans le secteur. Sans intervention structurante, la pénurie aurait continué de s'aggraver.

### 2.3. Une demande en services qui ne cesse de croître

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, ainsi que les investissements municipaux annoncés depuis 2020, ont entraîné une augmentation substantielle du nombre de nouvelles installations : piscines intérieures, bassins extérieurs, centres aquatiques municipaux modernisés.

Cette croissance crée un **effet de pression**, effectivement de nouveaux équipements ne peuvent être pleinement opérationnels sans une main-d'œuvre certifiée suffisante.

### **3. Retombées économiques : un investissement à rendement élevé**

L'étude Mallette démontre que le Programme constitue un **investissement rentable**, qui génère plus de retombées que de coûts. Les principaux indicateurs sont les suivants :

#### **3.1. Retombées totales**

Depuis 2022 et jusqu'en décembre 2024, le Programme a généré **48,2 M\$** en retombées économiques. Ces retombées proviennent principalement :

- des salaires des surveillants-sauveteurs et moniteurs ;
- de leur consommation locale ;
- de l'activité économique induite dans les services aquatiques.

#### **3.2. Injection annuelle dans les économies régionales**

Chaque année, **19,9 M\$** en salaires sont injectés dans les communautés locales, soutenant :

- les commerces de proximité ;
- le secteur du loisir ;
- les municipalités ;
- les organismes aquatiques.

#### **3.3. Pertes économiques évitées**

L'absence de personnel qualifié peut entraîner la fermeture de piscines, dont les retombées économiques sont significatives. Une seule journée de fermeture coûte en moyenne **2 133 \$** à un exploitant. Pour l'ensemble des installations du Québec, une seule journée perdue représente **3,1 M\$**.

Ces pertes sont pratiquement évitées grâce au Programme.

#### **3.4. Un retour sur investissement supérieur (ROI) à 2:1**

Pour chaque **1 \$** investi par le Québec, plus de **2 \$** sont générés en retombées économiques directes.

Cela confirme que le Programme ne constitue pas une dépense, mais un **investissement structurant et autofinancé**.

## 4. Impact sur la main-d'œuvre : un effet direct et mesurable

### 4.1. Croissance du nombre de travailleurs formés

L'étude Mallette isole l'effet du Programme :

**3 241 nouveaux travailleurs** sont formés annuellement grâce au soutien financier.

Parallèlement, le nombre de brevets délivrés a augmenté de **55 %** depuis 2022, un changement sans précédent.

### 4.2. Stabilisation du personnel

Selon l'étude :

- **72 %** des exploitants observent **une stabilité** accrue ;
- **86 %** estiment que le personnel actuel est aussi **compétent** ou mieux formé qu'avant la gratuité.

Le Programme contribue donc à la **qualité**, et pas seulement à la quantité de main-d'œuvre.

### 4.3. Impact sur l'emploi des jeunes

Les métiers aquatiques sont traditionnellement un premier emploi formateur, mais le coût des formations limitait l'accès aux jeunes. La gratuité :

- réduit les inégalités d'accès ;
- soutient les 15–17 ans, qui composent près de la moitié du bassin ;
- contribue à réduire le taux de chômage chez les 15–24 ans, plus élevé que la moyenne québécoise.

Le secteur aquatique devient ainsi un **levier d'intégration professionnelle**.

### 4.4. Les travailleurs adultes : un impact social et professionnel souvent sous-estimé

**Bien que le Programme soit fortement associé à l'employabilité des jeunes, l'étude du Groupe Mallette démontre qu'un segment important des travailleurs formés grâce à la gratuité n'est pas composé d'étudiants.** Ce groupe inclut des adultes en emploi, en réorientation, en situation transitoire ou souhaitant obtenir un revenu complémentaire, ainsi que des parents et des travailleurs saisonniers.

Pour ces personnes, la gratuité d'une formation pouvant atteindre 1 485 \$ (1 695 \$ en équivalent 2025) constitue un **levier d'accès à un emploi qualifié**, stable et significatif. Plusieurs exploitants en région soulignent que la présence de ces adultes est essentielle au maintien des heures d'ouverture, car ils offrent une disponibilité plus constante que les étudiants et contribuent à stabiliser les équipes à l'année.

Le programme répond donc non seulement aux besoins des jeunes, mais aussi à ceux d'une main-d'œuvre intergénérationnelle. Il soutient l'intégration professionnelle d'adultes provenant de milieux modestes, favorise l'inclusion sociale et permet à des travailleurs expérimentés d'occuper un rôle clé dans la sécurité et l'animation des milieux aquatiques.

L'effet du Programme dépasse ainsi le seul enjeu de l'emploi étudiant et participe pleinement à la vitalité économique et sociale des régions du Québec.

## 5. Acceptabilité sociale : un appui massif et unanime

Les données de l'étude démontrent un consensus rare :

- **93 %** des travailleurs affirment que la gratuité a influencé leur parcours ;
- **87 %** des adolescents jugent le Programme essentiel ;
- **89 %** des employeurs en demandent explicitement la continuité.

Ce programme fait donc l'objet d'une **adhésion sociale exceptionnelle** de la part des acteurs directement touchés.

## 6. Enjeux de pérennité : risques d'un retour en arrière

Sans maintien du Programme, les conséquences seraient immédiates :

- retour de la barrière financière (1 695 \$ en 2025) ;
- réduction des inscriptions ;
- aggravation de la pénurie de main-d'œuvre ;
- fermetures accrues de bassins ;
- diminution de l'offre de cours ;
- impossibilité d'opérer pleinement les nouvelles installations construites par les municipalités.

Il s'agit d'un enjeu stratégique pour la continuité de services essentiels.

## 7. Recommandations

La Société de sauvetage du Québec recommande :

- 1. Pérenniser le financement du Programme au-delà de 2027, tout en augmentant le budget disponible prévu de 4 M\$ pour l'année 2026-2027 afin de répondre adéquatement aux demandes croissantes des centres de formation.**
- 2. Maintenir la priorité aux formations initiales, essentielles à la création d'un bassin de main-d'œuvre suffisant.**
- 3. Élargir progressivement le soutien aux requalifications, sans compromettre le financement des formations initiales.**
- 4. Allouer des enveloppes régionales ciblées, selon les besoins spécifiques des régions confrontées à une pénurie persistante.**
- 5. Développer un tableau de bord public, permettant de suivre les volumes formés, la disponibilité de la main-d'œuvre, les besoins des régions et les fermetures évitées.**

## 8. Conclusion

Le Programme d'aide financière à la formation des surveillants-sauveteurs et moniteurs aquatiques représente aujourd'hui bien plus qu'un soutien à l'emploi étudiant : il constitue un levier transversal au service de l'ensemble du réseau aquatique québécois. Les résultats présentés dans ce mémoire, soutenus par l'étude socioéconomique du Groupe Mallette, démontrent que cette mesure a permis de stabiliser un secteur essentiel, de soutenir l'activité économique locale et de garantir l'accessibilité universelle aux activités aquatiques pour toutes les générations.

En rendant gratuite une formation auparavant coûteuse, le gouvernement a permis non seulement à des milliers de jeunes d'accéder à un premier emploi structurant, mais également à de nombreux adultes — travailleurs saisonniers, parents, personnes en reconversion professionnelle, employés municipaux ou centres sportifs polyvalents — de rejoindre ou de réintégrer le marché du travail. Ces travailleurs jouent un rôle déterminant dans la stabilité opérationnelle des installations, particulièrement dans les régions où le bassin d'étudiants est insuffisant pour répondre aux besoins. Leur présence assure une continuité de services à l'année, une plus grande disponibilité sur les quarts de travail et un soutien essentiel aux municipalités, aux organismes locaux et aux centres aquatiques.

Les retombées économiques du Programme, qui excèdent les investissements publics, démontrent clairement que cette politique est rentable et structurante. L'appui massif des travailleurs, des employeurs et des usagers confirme que la gratuité est jugée nécessaire, efficace et équitable par l'ensemble des acteurs concernés.

En ce sens, la mesure s'inscrit pleinement dans les objectifs du gouvernement en matière de développement régional, d'emploi, de sécurité, d'infrastructures sportives, d'équité sociale et de participation citoyenne.

Mettre fin ou réduire ce Programme reviendrait à rétablir une barrière financière majeure et à fragiliser les acquis obtenus depuis 2022. Les conséquences seraient immédiates : baisse des inscriptions, aggravation de la pénurie de main-d'œuvre, fermetures de bassins, réduction des cours de natation, et sous-utilisation des nouvelles infrastructures dont les coûts publics sont considérables.

Pour ces raisons, la Société de sauvetage du Québec réitère **l'importance de pérenniser le Programme au-delà de 2027, de maintenir la priorité aux formations initiales**, en augmentant l'enveloppe de 4M\$ pour 2026-2027 afin de rencontrer les objectifs de tous les centres de formation et d'ouvrir graduellement le soutien aux requalifications, sans jamais compromettre la capacité du réseau à former de nouveaux travailleurs. Cette approche permettra d'assurer la stabilité des services aquatiques, de soutenir les jeunes, d'appuyer les travailleurs adultes et de répondre durablement aux besoins actuels et futurs du Québec.

En consolidant ce Programme, le gouvernement réaffirme son engagement envers la sécurité aquatique, la vitalité des régions, l'emploi, le loisir, la santé publique et l'accessibilité universelle. Cette consolidation soutient également **l'adoption de saines habitudes de vie** parmi le personnel aquatique, un objectif important du ministère du Sport, du Loisir et du Plein air, qui reconnaît le rôle central de ces travailleurs dans la promotion **d'un mode de vie actif et sécuritaire**. Le Programme agit ainsi comme un levier structurant : il renforce l'expertise locale, améliore les conditions de travail, favorise la rétention du personnel et contribue à l'amélioration continue des services offerts à la population.

Au final, maintenir et pérenniser ce Programme constitue un choix stratégique, fondé sur des données probantes, aligné sur les priorités nationales et porteur de bénéfices durables pour l'ensemble de la société.